Guide du propriétaire riverain

LES BÉNÉFICES DES **BANDES RIVERAINES SAINES**



Une zone tampon riveraine est une bande de végétation naturelle et permanente bordant un cours d'eau. Composée d'un mélange de fleurs sauvages, d'herbes, d'arbustes et d'arbres indigènes, elle constitue une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre.

Des bandes riveraines en santé filtrent les polluants avant qu'ils ne puissent se déverser dans les cours d'eau. Ils empêchent également l'érosion des rives, protégeant ainsi votre propriété contre la perte de terres et la vulnérabilité aux tempêtes.



Vous pouvez aider à protéger et à améliorer ces zones naturelles importantes.

- Réduisez votre pelouse et laissez la végétation indigène se propager dans certaines zones
- Utilisez des produits biodégradables et sans phosphate au lieu de pesticides et de produits chimiques nocifs
- Installez des barils de pluie pour contrôler les eaux de ruissellement
- Ramassez les excréments d'animaux domestiques
- Videz régulièrement la fosse septique et entretenez votre champ d'épuration
- Éliminez les espèces envahissantes et taillez la végétation à des fins de maintenance seulement
- Ne plantez que des arbres, des arbustes et des herbes à racines profondes indigènes, car ils sont plus efficaces pour stabiliser le sol et sont plus tolérants à la sécheresse

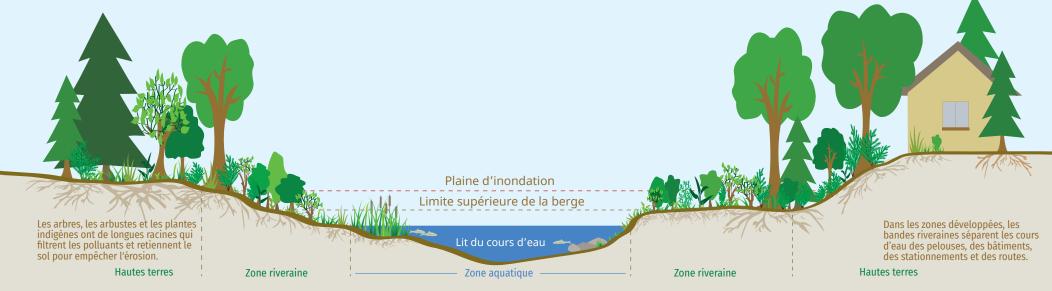


Les bandes riveraines sont plus efficaces lorsqu'elles sont composées d'une végétation dense et mixte. Les plantes adaptées au climat local et aux conditions du sol ont tendance à être plus faciles à entretenir, car elles nécessitent moins d'eau et aucun pesticide.

Avant d'entreprendre une activité de plantation dans une zone riveraine, il est important de connaître les conditions existantes dans la zone à revégétaliser. Le type de végétation dépend de nombreux facteurs tels que la ligne des hautes eaux, le type de sol, la stabilité de la rive et de nombreuses autres considérations.

Selon les lois et les règlements du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, vous devez obtenir un permis pour modifier une propriété située à moins de 30 mètres de l'eau.

Nous pouvons vous aider à choisir des plantes et des arbres appropriés pour votre terrain. Veuillez contacter l'Association du bassin versant de la baie de Shédiac pour plus d'informations. Tél.: 506 533-8880 Courriel: sbwa@nbnet.nb.ca



BÉNÉFICES POUR LES PROPRIÉTAIRES

- Améliore les valeurs des paysages et des propriétés
- Réduit les pertes de terrain dues à l'érosion
- Protège des vents forts
- Favorise la recharge des eaux souterraines et réduit les dégâts causés par les inondations
- Contribue à restaurer diverses fonctions importantes des cours d'eau améliorant les possibilités de pêche
- Améliore la qualité de l'eau pour la baignade et les loisirs

BÉNÉFICES POUR LES HABITATS AQUATIQUES

- Réduit l'érosion en maintenant le sol en place avec les racines
- Réduit les eaux de ruissellement et filtre les polluants
- Les arbres fournissent des débris de bois aux cours d'eau, créant un habitat pour les espèces aquatiques et ralentissant le flux pendant les tempêtes
- Fournit de l'ombre en été pour aider à garder l'eau froide pour les poissons
- Fournit des habitats et de la nourriture pour la faune
- Absorbe les nutriments qui nourrissent les algues nuisibles







